



CONSEIL DE DOCUMENTATION
Du 14 novembre 2006

Proposition de PROCES VERBAL

ORDRE DU JOUR :

1. Informations diverses,
2. Approbation du compte-rendu du précédent conseil de la documentation,
3. Règlement intérieur de la BU,
4. Bilan d'activité 2005,
5. Budget 2007,
6. Point sur les ressources électroniques,
7. Questions diverses.

Sous la présidence de **Monsieur Hervé BAUSSART, Président de l'Université ;**

Etaient présents :

Mlle BOTANA, Mlle DEVARISSIAS, M. GABILLARD, Mlle GUTH, Mme LE BESCOND, Mme MAES, M. MATEJKO, Mme MOINE, Mme MULETTE, M. ROLLET, M. SECQ, M. VANDENBULCKE.

Etaient excusés :

M. DEVROEY, M. CASSAR, M. MEILLIEZ (procuration donnée à M. ROLLET).

Etaient présents (membres à titre consultatif) :

Mme BOSSAERT, M. CHAIMBAULT, Mme DOUCET, M. DUFRESNE, Mme NIGRO, M. POSTEL, Mme THUMERELLE.



Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 15 h 30.

1- Informations diverses

Monsieur ROCHE présente quatre points d'information.

a) 36^{ème} congrès de l'Association des Directeurs de Bibliothèque Universitaire.

La rencontre annuelle de l'ADBU, qui s'est tenue à Grenoble en septembre dernier, a porté sur l'organisation fonctionnelle des SCD.

M. ROCHE invite à consulter le rapport en ligne de l'Inspection Générale des Bibliothèques (<http://www.education.gouv.fr/syst/igb/thematiques.htm>).

Un mouvement de réorganisation est engagé dans les SCD depuis la seconde moitié des années 1990 avec des services centraux qui s'étoffent : adjoints au directeur et chargés de mission. La plupart des actions coopératives et fédératives partent de cette équipe centrale.

On constate un nouveau schéma d'organisation des SCD avec une cohésion verticale assurée par les sections et une cohésion horizontale assurée par les adjoints, missions et services.

Dans les SCD fonctionnant en réseau, les modes de direction ont changé ; le rôle d'impulsion et de coordination de l'équipe de direction est de plus en plus important.

On remarque de plus en plus d'organisations mixtes avec un conservateur qui reçoit un secteur transversal en conservant souvent des responsabilités documentaires.

Les obstacles rencontrés sont les suivants :

- un manque de cadres de conception : trop de dossiers pour trop peu de personnel,
- une difficulté d'adhésion des personnels réticents aux changements,
- les régimes indemnitaires actuels,
- les problèmes de locaux.

Les directeurs de SCD ont fait part de leurs attentes. Leurs demandes sont les suivantes :

- une consolidation des effectifs pour transformer les missions en services,
- disposer d'un véritable responsable administratif, secondé par un poste d'adjoint,
- la reconnaissance des compétences,
- l'équivalence entre les responsabilités d'un service transversal important et les responsabilités d'une section,
- la reconnaissance de la prise de responsabilités des différents personnels.

b) Renouvellement du marché « périodiques » en 2007.

Les bibliothèques associées ayant des abonnements à des périodiques seront sollicitées pour faire remonter leurs remarques quant au marché éventuel dans les mois qui viennent.

L'échéance du marché est fixée au 20 juillet 2007. Ce qui induit le calendrier suivant :

- lancement de l'appel d'offre : fin janvier 2007,
- notification au candidat retenu : fin mai 2007.

Le dossier est piloté par Madame Sylvie MOINE en lien avec Madame Sandrine DELFOSSE de la cellule marché.

c) SCOPUS

Lors du dernier conseil, il a été annoncé que la BUC n'avait pas la possibilité de maintenir l'offre SCOPUS pour 2007. Cependant la situation a évolué et l'offre sera maintenue pour 2007.

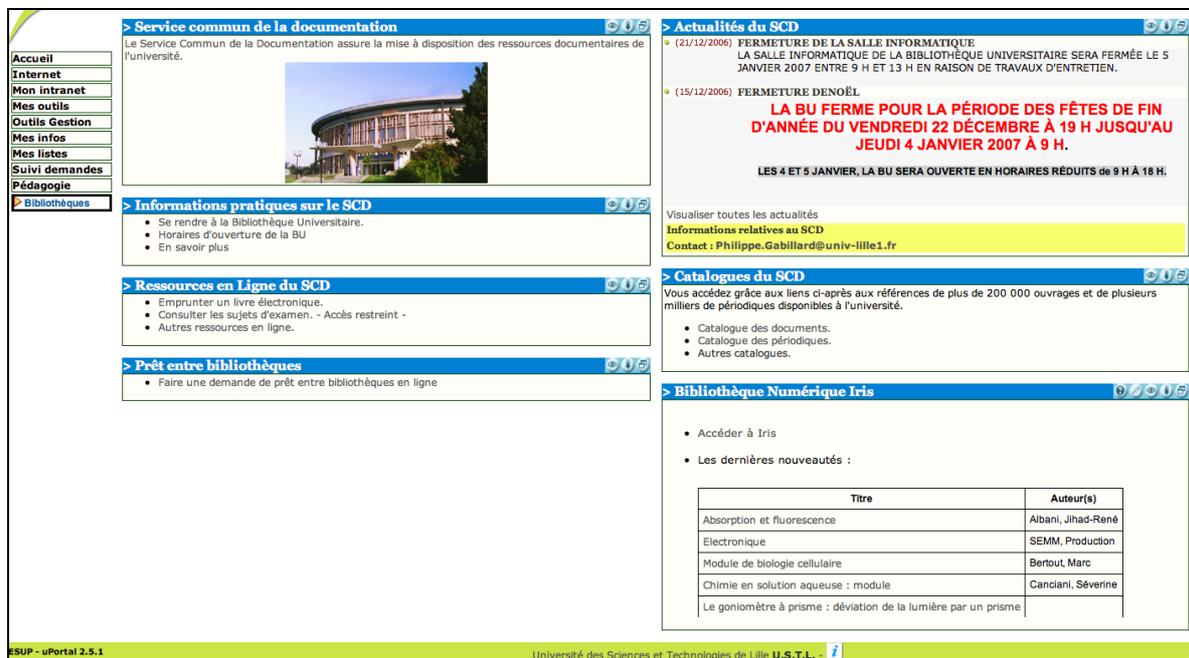
Monsieur ROCHE explique que la BUC s'est aperçue que la société ELSEVIER a involontairement sur-facturé certains abonnements. Un accord a été trouvé sur ce point : la facture pour l'abonnement à SCIENCE DIRECT sera diminuée de 46 500,49 euros en 2007. Cette somme permettra de payer l'abonnement à SCOPUS à hauteur de 34 684 euros. La partie restante absorbera une partie de la dérive des coûts.

Monsieur ROCHE précise qu'au delà de 2007 et au vu de la situation actuelle, il ne sera pas possible de maintenir SCOPUS.

d) Page « bibliothèques » sur l'ENT de l'établissement.

Ce travail a été effectué à la mi-juillet, dans l'urgence, avec le CRI pour une mise en place au 1er septembre 2006.

Du fait de l'urgence, le périmètre s'est limité à la BUC. Monsieur ROCHE a demandé aux bibliothèques associées de faire remonter des remarques. Les améliorations à apporter feront l'objet d'une concertation avec les différents acteurs.



Service commun de la documentation

Le Service Commun de la Documentation assure la mise à disposition des ressources documentaires de l'université.



Actualités du SCD

- (21/12/2006) FERMETURE DE LA SALLE INFORMATIQUE
LA SALLE INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE SERA FERMÉE LE 5 JANVIER 2007 ENTRE 9 H ET 13 H EN RAISON DE TRAVAUX D'ENTRETIEN.
- (15/12/2006) FERMETURE D'ÉNOËL
LA BU FERME POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE À 19 H JUSQU'AU JEUDI 4 JANVIER 2007 À 9 H.
LES 4 ET 5 JANVIER, LA BU SERA OUVERTE EN HORAIRES RÉDUITS DE 9 H À 18 H.

Visualiser toutes les actualités
Informations relatives au SCD
Contact : Philippe.Gabillard@univ-lille1.fr

Informations pratiques sur le SCD

- Se rendre à la Bibliothèque Universitaire.
- Horaires d'ouverture de la BU
- En savoir plus

Ressources en Ligne du SCD

- Emprunter un livre électronique.
- Consulter les sujets d'examen. - Accès restreint -
- Autres ressources en ligne.

Prêt entre bibliothèques

- Faire une demande de prêt entre bibliothèques en ligne

Catalogues du SCD

Vous accédez grâce aux liens ci-après aux références de plus de 200 000 ouvrages et de plusieurs milliers de périodiques disponibles à l'université.

- Catalogue des documents.
- Catalogue des périodiques.
- Autres catalogues.

Bibliothèque Numérique Iris

- Accéder à Iris
- Les dernières nouveautés :

Titre	Auteur(s)
Absorption et fluorescence	Albani, Jihad-René
Electronique	SEMM, Production
Module de biologie cellulaire	Bertout, Marc
Chimie en solution aqueuse : module	Canclani, Séverine
Le goniomètre à prisme : déviation de la lumière par un prisme	

ESUP - uPortal 2.5.1 Université des Sciences et Technologies de Lille U.S.T.L.

C'est une page qui va être amenée à évoluer mais qui permet déjà d'intégrer les bibliothèques sur la page d'accueil de l'ENT.

Monsieur LE PRÉSIDENT souhaite savoir s'il est possible de connaître le nombre de consultations.



Monsieur ROCHE répond que cette statistique est du ressort du CRI. Il souhaite également obtenir des statistiques de consultation car la BUC a intégré des services à valeur ajoutée : PEB, accès aux ressources électroniques, accès aux catalogues.

Monsieur SECQ voudrait connaître les modalités d'emprunts de livres électroniques.

Monsieur ROCHE explique que la personne qui désire emprunter un livre électronique s'inscrit à la bibliothèque numérique et a la possibilité d'emprunter en ligne un document au format PDF.

Monsieur SECQ demande si le document est consultable sans être connecté.

Monsieur ROCHE répond par l'affirmative. Il précise que l'on télécharge un document qui a la particularité d'être chrono-dégradable.

Madame MAES demande que cette page soit rapidement modifiée pour que les bibliothèques associées soient mises plus en évidence. Elle rappelle que la "page intermédiaires du SCD" est vieille de 10 ans avec des liens qui ne sont plus actualisés.

Monsieur ROCHE partage son avis et l'invite à faire rapidement remonter ses remarques à Monsieur GABILLARD.

Monsieur DUFRESNE demande s'il existe une protection qui empêche l'impression des livres électroniques ou une charte qui rappelle les règles d'usage.

Monsieur ROCHE répond que certains fournisseurs utilisent effectivement des protections qui empêchent d'imprimer l'ensemble des pages. La solution choisie par la BUC, NUMILOG, présente des garanties sérieuses quant à la non-circulation des documents numériques. Mais il est certain qu'un informaticien expérimenté doit pouvoir contourner ces protections.

Madame MOINE rappelle qu'il n'est pas permis d'imprimer ou de copier plus de 20% d'un document.

Monsieur DUFRESNE propose, dans le but de protéger l'établissement, que chaque utilisateur s'engage d'un point de vue déontologique. Il ajoute que, comme dans le cas des photocopieurs, on ne peut pas être derrière chaque utilisateur pour vérifier les usages.

Monsieur ROCHE dit qu'il doit en effet être possible d'ajouter une formule sur la page d'accueil.

2- Approbation du compte-rendu du conseil de la documentation du 6 juillet 2006

Monsieur LE PRÉSIDENT invite les membres de l'assemblée à prendre la parole.

Monsieur POSTEL fait remarquer que Monsieur CORNUEL n'est pas mentionné pas sur la liste des présents et demande donc son ajout.

Il apporte une remarque quant au paragraphe relatif à la convention portant sur le prêt entre bibliothèques. Il demande pour lever toute ambiguïté que soit ajouté la mention "ne concerne que les BU et pas les bibliothèques associées" à la dernière phrase.

Monsieur ROCHE précise que dans la rédaction cela est sous-entendu et convient que sera ajouté cette mention pour lever toute ambiguïté.

Monsieur POSTEL revient enfin sur le point portant sur le financement de l'intégration de CINDOC dans ALEPH. Il précise que la participation de la faculté ne peut être que partielle.

Monsieur ROCHE répond que la correction sera apportée.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

3- Règlement intérieur de la BUC

Monsieur ROCHE précise que le périmètre de ce règlement est limité à la BUC seule.

Cette réflexion part du constat suivant qu'il n'existe pas de règlement intérieur à la BUC, mais un ensemble de pratiques et de règles héritées ou construites au fil du temps, ce qui n'est satisfaisant ni pour les personnels, ni pour l'établissement, ni pour les usagers.

Le travail s'est effectué en plusieurs étapes :

- un premier travail en équipe de direction de la BUC,
- un ensemble de documents soumis à la présidence, puis aux représentants du personnel, enfin aux représentants étudiants,
- une présentation au conseil de la documentation,
- à venir, une présentation au Conseil d'Administration.

Monsieur ROCHE renvoie les membres du conseil à la lecture du règlement.

Le règlement intérieur est composé d'un document central et de sept annexes :

- Annexe 1 : catégories de lecteurs,
- Annexe 2 : charte documentaire,
- Annexe 3 : remplacement d'un document perdu,
- Annexe 4 : services à règlement particulier,
- Annexe 5 : salle informatique,
- Annexe 6 : bibliothèques associées,
- Annexe 7 : règles de prêt.

Après adoption par le Conseil d'Administration, le règlement intérieur sera :

- mis à la consultation des usagers sous forme papier en banques de prêt,
- Mis au format PDF sur le site web de la BU.

Monsieur LE PRÉSIDENT invite les membres du conseil à débattre.

Madame MAES souhaite que soit modifié l'article 1 en précisant que « la BUC est un lieu de mise à disposition de ressources documentaires de l'USTL » en lieu et place de « la BUC est un lieu de mise à disposition des ressources documentaires de l'USTL ».

Monsieur ROCHE fait remarquer que cette formulation a été anticipée et que dans cette optique la BUC a choisi de mettre en avant « un lieu » et non « le lieu ». Il considère donc inutile toute modification.

Monsieur ROLLET s'interroge sur l'article 3 qui porte sur les horaires d'ouverture et souhaite savoir si cet aspect relève bien du domaine de compétence du Directeur de la BUC.

Monsieur ROCHE le lui confirme.

Monsieur CHAIMBAULT rappelle néanmoins que le Directeur de la BUC se doit de respecter les règles générales édictées par l'USTL.

Monsieur LE PRÉSIDENT ajoute que cela peut relever également de la CPE fonctionnant en CTP.



Monsieur ROCHE fait savoir qu'il souhaite que chaque modification importante fasse l'objet d'un passage au conseil de documentation et obtienne en outre l'approbation du Président de l'USTL.

Monsieur CHAIMBAULT engage à consulter le juriste de l'USTL quant à la non-contradiction de ce règlement avec les règles générales de l'Université.

Monsieur ROLLET fait une deuxième remarque sur l'article 7 qui porte sur les chiens accompagnateurs des déficients visuels. Il souhaite que ce point soit plus général.

Une réflexion collégiale aboutit à la formulation suivante : « les animaux d'assistance aux personnes handicapées ».

Mademoiselle GUTH demande que soient développés les sigles.

Dans le même ordre d'idée, Madame THUMERELLE demande que soit remplacé *bibliothèque* par *centre de documentation* de l'UFR de Géographie et Monsieur ROLLET demande le remplacement de l'appellation *ENIC* par *TELECOM Lille1*.

Mademoiselle BOTTANA demande que soit précisé le terme « bulletin » de l'article 4 car elle craint que ce ne soit pas clair pour les usagers.

Monsieur ROCHE comprend cette inquiétude, néanmoins il rappelle que ce terme n'est pas le moins approprié car il évite de devoir corriger le règlement à chaque nouvelle formulation. Il propose de reformuler la phrase : « A cette fin, l'utilisateur doit remplir un bulletin » au lieu de « Ils seront communiqués sur bulletin ».

Mademoiselle GUTH relève une contradiction dans l'article 6 portant sur la réservation qui n'est pas actuellement pratiquée à la BUC.

Monsieur ROCHE lui répond qu'il s'agit d'une précaution car cette modalité pourrait exister.

Monsieur CHAIMBAULT apporte ses remarques.

Il demande si les personnels retraités de l'USTL sont traités au même titre que les personnels en activité.

Monsieur ROCHE le confirme et reconnaît que cet aspect n'est pas explicite.

Ensuite, Monsieur CHAIMBAULT relève une contradiction entre article 7 - qui dispose qu'en cas d'incident l'utilisateur est tenu de remettre sa carte d'étudiant ou de lecteur en cas de demande - et l'article 2 - qui dispose que l'accès est libre et gratuit à la bibliothèque. Il se demande s'il faut conserver la notion d'incident.

Monsieur ROCHE précise que la BUC est ouverte à tout usager. Il se trouve qu'en cas d'incident, les personnels de la BUC doivent être en mesure de vérifier la qualité de l'utilisateur.

Monsieur CHAIMBAULT s'interroge sur les aspects de sanction du règlement (blocage des ré-inscriptions, saisine de la commission de discipline, fixation des tarifs de remboursement des documents). Il n'est pas convaincu que l'on puisse bloquer indéfiniment une inscription en raison de la non-restitution d'ouvrages.

Monsieur ROLLET rappelle que les sanctions sont du ressort de la commission de discipline et que cela doit apparaître dans l'article 8.

Monsieur ROCHE reconnaît les compétences de la commission. Il précise que la formulation avait été décidée dans un souci de neutralité. Donc sera ajouté la mention « par la commission disciplinaire de l'établissement ».

Monsieur CHAIMBAULT estime que la fixation des tarifs, à la discrétion des conservateurs, des remboursements d'ouvrages quand ceux-ci ne sont plus disponibles dans le commerce relève de l'arbitraire.



Monsieur ROCHE rappelle qu'il existe plusieurs cas de figure en cas de perte d'ouvrages et que le cas évoqué par Monsieur le Secrétaire Général est très rare. Néanmoins, la BUC ne peut pas se permettre de passer sous silence ce type d'incidents car il engendre une perte financière pour l'établissement ainsi qu'une minimisation des sanctions.

Il ajoute que le forfait est fixé selon le coût moyen des acquisitions réalisées en 2005 à la BUC.

Toutes les rectifications, à l'exception de celle formulée par Madame MAES, seront apportées au document.

Vote :

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

4- Bilan d'activité 2005.

Les principales statistiques d'activités portent sur :

- le prêt et consultation de documents,
- la fréquentation de la BUC,
- le Prêt Entre Bibliothèques.

a) Prêt et consultation de documents.

On constate une baisse du nombre de prêts à domicile : 126 754 en 2005, contre 135 522 en 2004. Cette situation peut s'expliquer par quatre raisons :

- la concurrence du support électronique,
- les modalités de travail des étudiants, qui ont moins recours au livre papier,
- la faiblesse des budgets d'acquisitions en monographies, et, partant, des acquisitions,
- la baisse du nombre d'étudiants.

En revanche, la consultation des ressources électroniques a augmenté avec 460 184 articles téléchargés en 2005, contre 431 916 en 2004.

Ces chiffres soulignent le transfert progressif de l'activité.

b) Fréquentation de la BUC.

362 156 entrées ont été enregistrées en 2005 contre 391 368 en 2004.

Cette différence s'explique en partie par le remplacement du portique antivol qui a empêché de prendre en compte un nombre important d'entrées.

Il faut noter une légère augmentation du nombre d'heures d'ouverture, qui passe de 2 373 à 2 415 heures. Cette tendance se confirmera en 2006 et 2007 du fait des nouveaux horaires adoptés en juillet 2006.

Le nombre de lecteurs inscrits a légèrement diminué (12 693 en 2005 contre 13 326 en 2004).

c) Prêt Entre Bibliothèques.

On distingue :

- PEB fournisseur (à d'autres établissements) : 2842 demandes satisfaites en 2005, contre 3166 en 2004,
- PEB demandeur (pour notre établissement) : 1274 demandes satisfaites en 2005, contre 1220 en 2004.

Pour plus de précision, Monsieur ROCHE invite à consulter l'application statistique des bibliothèques ainsi que le site du ministère (www.sup.adc.education.fr/asibu/).

5- Budget 2007

a) Bilan du budget 2006

Avant de présenter le budget 2007, Monsieur ROCHE fait le bilan du budget 2006 en abordant les points suivants :

- Budget initial,

RESSOURCES		UTILISATION DES RESSOURCES	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	505 364	AFFAIRES GÉNÉRALES (CR 3)	76 200
CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT	420 000	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (CR 4)	84 500
DROITS UNIVERSITAIRES	288 000	dont logiciels documentaires	46 500
PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	71 000	dont matériel informatique	38 000
		dont conversion de catalogues et intégration de bibliothèques	-
		ACCUEIL ET ASSISTANCE (CR 5)	20 000
		DÉVELOPPEMENT DOCUMENTAIRE (CR 6)	979 955
		dont monographies H	26 083
		dont monographies ST	70 772
		dont périodiques papier	605 000
		dont documentation électronique	270 000
		dont numérisation	5 100
		dont documentation NTI	3 000
		DÉVELOPPEMENT QUALITÉ (CR 7)	-
		dont formation	-
		dont communication	-
		PROVISION A LA D.A.M.	7 500
		CONTRIBUTION AUX CHARGES COMMUNES	116 209
		dont contribution sur DGF	50 537
		dont contribution sur contrat	25 800
		dont contribution sur ressources propres	39 872
TOTAL	1 284 364	TOTAL	1 284 364

- Budget réalisé au 31/10/2006,

CR	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES	ENGAGEMENTS VIÉS	DISPONIBLE BUDGÉTAIRE	TAUX DE RÉALISATION
3	106 496,21 €	60 175,31 €	31 315,83 €	15 005,07 €	85,91%
41	54 269,00 €	37 647,21 €	11 451,45 €	5 170,34 €	90,47%
42	56 027,32 €	24 923,46 €	17 989,35 €	13 114,51 €	76,59%
5	20 000,00 €	11 690,00 €	0,00 €	8 310,00 €	58,45%
61	84 742,06 €	51 578,25 €	25 947,18 €	7 216,63 €	91,48%
62	31 777,08 €	24 199,84 €	7 477,84 €	99,40 €	99,69%
63	610 666,00 €	610 304,03 €	52,16 €	309,81 €	99,95%
64	283 396,39 €	217 761,15 €	8 938,00 €	56 697,24 €	79,99%
65	5 100,00 €	4 758,72 €	0,00 €	341,28 €	93,31%
66	15 131,72 €	8 532,18 €	311,62 €	6 287,92 €	58,45%
TOTAL	1 267 605,78 €	1 051 570,15 €	103 483,43 €	112 552,20 €	91,12%

- Répartition 2006 des dépenses documentaires réalisées.

MÉDIA	MONTANT	%
MONOGRAPHIES	109 203 €	11,32%
ABONNEMENTS PAPIERS	610 304 €	63,25%
ABONNEMENTS ÉLECTRONIQUES	226 699 €	23,50%
DOCUMENTATION NTI	8 844 €	0,92%
NUMÉRISATION	4 759 €	0,49%
PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES	5 058 €	0,52%
TOTAL	964 867 €	100,00%

b) Evolution des coûts de la documentation universitaire

En préambule du budget 2007, Monsieur ROCHE présente l'évolution des coûts de la documentation universitaire car cette évolution influe sur les priorités du budget 2007.

On constate une augmentation annuelle moyenne des coûts pour les BU françaises :

- +/- 2% pour les livres,
- +/- 6% pour les périodiques « papier »,
- +/- 8% pour les ressources électroniques.

L'évolution pour l'USTL est la suivante :

- + 5,93 % / an pour les périodiques « papier » (période 2005-2006),
- + 9,65 % / an pour la doc. électronique (période 2005-2006),
- + 2,83 % / an pour les monographies (période 2000-2004).

Le budget de la BUC se compose de 5 sources de financement.

La dotation normée annuelle (« DGF » fléchée) :

- une dotation « sur critères »,
- 2005-2006 : 1% d'augmentation,
- 509 053 euros en 2006.

Les évolutions prévisibles sont liées à :

- l'évolution du nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs,
- l'augmentation probable de l'ordre de 1% par an de l'enveloppe ministérielle pour les années à venir.

Le contrat d'établissement :

Le contrat 2002-2005 a été financé à hauteur de 1,6 millions d'euros sur les 4 ans, dont 312 500 euros par an pour l'achat de documentation.

Le contrat 2006-2009 est financé à hauteur de 1,76 millions d'euros, soit une augmentation de 10% pour les 4 ans du contrat, mais cette somme intègre des financements « fléchés » sur l'informatique documentaire (interface de recherche fédérée et intégration du catalogue des bibliothèques associées). Au final, avec 342 500 euros par an pour l'achat de documentation, on retient une augmentation de 9,6% pour les 4 ans du contrat.

La part "BU" sur les droits d'inscription des étudiants :

Au titre de l'année universitaire 2005-2006, 26 euros par étudiant, sans compensation boursière, reviennent à la BUC, soit pour l'exercice 2005, 287 500 euros de titres ont été enregistrés.

Les évolutions prévisibles sont :

- une réévaluation annuelle (+ 1 euro environ, soit 27 euros pour 2006-2007),
- mais une diminution du nombre d'étudiants.

Au final, cette ressource est globalement stable à l'USTL.

Les ressources propres :

- Prêt Entre Bibliothèques,
- remboursement d'ouvrages,
- lecteurs autorisés à titre payant,
- photocopies.

Un total de 66 000 euros a été enregistré pour l'exercice 2005.

L'évolution prévisible est la stagnation de ces recettes.

La contribution Recherche :

Une proposition a été adoptée en Conseil d'Administration, lors du vote de la lettre de cadrage budgétaire pour 2007, soit une attribution de 165 000 euros en 2007 pour financer la dérive des coûts de la documentation électronique à destination de la Recherche.

Ce soutien financier se devra d'être nécessairement récurrent.

Monsieur ROCHE énonce que des adaptations budgétaires ont déjà été réalisées.

On constate que, depuis 2003, les recettes évoluent beaucoup moins vite que les dépenses, or la dérive des coûts de la documentation est forte. Il a donc déjà fallu rationaliser et diminuer l'offre documentaire.

ÉVOLUTION DU RAPPORT PAPIER/ÉLECTRONIQUE DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE

ANNÉE	PAPIER	%	ÉLECTRO- NIQUE	%	TOTAL
2003	811 471	87,55%	115 400	12,45%	926 871
2004	758 421	80,38%	185 100	19,62%	943 521
2005	682 786	74,71%	231 084	25,29%	913 870
2006	691 027	73,17%	253 377	26,83%	944 404

On constate les évolutions suivantes :

- une explosion du coût de la documentation électronique, de 12% en 2003 à 27% en 2006,
- une offre « papier » réduite en conséquence, de 88% en 2003 à 73% en 2006.

ÉVOLUTION DE LA DOCUMENTATION PAPIER

ANNÉE	PÉRIODIQUES	%	MONO- GRAPHIES	%	TOTAL
2003	614 829	75,77%	196 642	24,23%	811 471
2004	576 460	76,01%	181 961	23,99%	758 421
2005	560 929	82,15%	121 857	17,85%	682 786
2006	594 172	85,98%	96 855	14,02%	691 027

On remarque :

- une diminution des budgets qui touche à la fois les périodiques et les monographies,
- une réelle rationalisation dans l'offre « papier » :
 - une suppression des doublons avec les bibliothèques associées,
 - une suppression de titres peu consultés ou secondaires,
- des monographies qui ont servi de « variable d'ajustement » : 96 855 euros ouverts au budget 2006.

Cette analyse du budget 2006 démontre que nous atteignons les limites du système :

- certains postes non documentaires ne peuvent être maintenus au niveau de 2006 (affaires générales, informatique notamment et accueil),
- la « variable d'ajustement » des monographies a atteint ses limites (96 855 euros ouverts au budget en 2006),
- l'offre de périodiques papier ne peut plus être rationalisée sans toucher au coeur de nos abonnements, notamment du fait du couplage papier-électronique pour l'essentiel de nos titres.

Elle impose des principes pour le budget 2007 avec quatre priorités.



Premier principe : les monographies.

Une augmentation significative de ce budget est nécessaire car les monographies s'adressent essentiellement aux étudiants, avec une moyenne nationale de 12,85 euros/étudiant dans les BU du même type. Pour l'USTL, cela représenterait 253 000 euros/an environ comparé aux 96 855 euros ouverts en 2006.

Avec 165 000 euros prévus pour le budget 2007, soit une augmentation de plus de 70% par rapport à 2006, la contribution recherche permet de remettre une part significative de moyens sur l'acquisition de monographies.

Deuxième principe : les périodiques "papier".

L'objectif est de maintenir la richesse de l'offre. Des désabonnements réguliers devront néanmoins être menés, lorsque les contrats avec les éditeurs le permettent, afin de limiter l'impact de l'évolution des coûts sur le budget.

Troisième principe : l'offre électronique.

L'objectif est là encore de maintenir la richesse de l'offre. La dérive des coûts est encore plus importante. L'offre doit donc être stabilisée (pas de nouveau bouquet ni de nouvelle base de données).

Quatrième principe : le financement des priorités inscrites au contrat quadriennal.

Même si le contrat n'est pas à hauteur de ce qui a été espéré, les priorités du volet documentaire doivent être financées. Elles portent sur deux points inscrits au budget :

- la mise en place d'une Interface de Recherche Fédérée (75 000 euros inscrits au budget 2007),
- l'intégration du catalogue des bibliothèques associées (75 000 euros inscrits au budget 2007).

c) Le budget 2007

Lors de la définition du budget 2007 les points suivants ont été mis en avant :

- le rétablissement d'un budget significatif pour les monographies,
- la maîtrise du budget pour les périodiques « papier »,
- la maîtrise de l'évolution des coûts pour l'électronique,
- le financement des priorités du contrat quadriennal en matière de développement de l'informatique documentaire.

RESSOURCES		UTILISATION DES RESSOURCES	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	458 147	AFFAIRES GÉNÉRALES (CR 3)	84 943
CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT ¹	469 500	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (CR 4)	242 500
DROITS UNIVERSITAIRES	288 000	dont logiciels documentaires	127 500
PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES	71 000	dont matériel informatique	40 000
CONTRIBUTION RESSOURCES ÉLECTRONIQUES	165 000	dont conversion de catalogues et intégration de bibliothèques	75 000
		ACCUEIL ET ASSISTANCE (CR 5)	22 000
		DÉVELOPPEMENT DOCUMENTAIRE (CR 6)	1 068 000
		dont monographies ST	115 500
		dont monographies H	49 500
		dont périodiques papier	612 000
		dont documentation électronique	280 000
		dont numérisation	7 000
		dont documentation NTI	4 000
		DÉVELOPPEMENT QUALITÉ (CR 7)	-
		dont formation	-
		dont communication	-
		PROVISION A LA D.A.M.	7 500
		CONTRIBUTION SUR RESSOURCES PROPRES	26 704
TOTAL	1 451 647	TOTAL	1 451 647

¹ BASÉ SUR LE CONTRAT 2002-2005

Monsieur ROCHE fait remarquer que l'essentiel de l'effort financier qui est fait porte non pas sur l'achat de documentation recherche mais sur l'achat de documentation à destination des étudiants (niveau L).

Monsieur POSTEL estime que la reprise de la parité antérieure entre sciences dures et sciences humaines est injuste. Il reprend la part des monographies H qu'il juge trop faible.

Il ajoute qu'on ne dispose pas d'une présentation de la manière dont la documentation électronique est ventilée et que les bouquets propres aux sciences humaines sont présents uniquement à la marge.

Monsieur ROCHE rappelle que la ventilation des crédits pour l'achat de monographies se fait selon la règle 70/30, c'est-à-dire selon l'attribution des crédits normés répartis entre étudiants en sciences dures (70%) et étudiants en sciences humaines et sociales (30%).

La ventilation de la documentation électronique fera l'objet d'une présentation à venir dans le prochain point abordé lors de ce conseil.

Monsieur ROCHE reconnaît qu'il y a globalement un déséquilibre entre sciences humaines et sciences dures, néanmoins la décision ne lui appartient pas. La décision de cette répartition doit être prise au plus haut niveau de l'université. En effet, on ne peut pas augmenter d'un côté sans couper de l'autre.

Monsieur POSTEL répond que la règle 70/30 reprend les crédits fléchés mais ne tient pas compte des ressources globales du budget.

Monsieur ROLLET rappelle que la documentation a un rôle très important en sciences humaines et sociales et qu'il devient difficile de poursuivre dans ce sens.

Il partage l'avis de Monsieur ROCHE quant au rôle d'arbitre que doit jouer l'université.



Monsieur ROCHE explique que cela devrait faire l'objet d'une discussion spécifique en Conseil Scientifique car nous avons un certain nombre de bouquets très spécialisés qui sont l'outil quotidien de travail pour nos laboratoires et nos enseignants-chercheurs.

Les solutions possibles sont soit, à périmètre budgétaire constant, un rééquilibrage ou soit un financement complémentaire qui permettrait de maintenir l'offre en sciences et techniques, et d'accroître l'offre en sciences humaines et sociales.

Madame THUMERELLE introduit une autre solution en pointant du doigt la multiplication des abonnements entre Lille1, Lille2, Lille3, l'Université d'Artois et l'Université du Littoral qui sont sous-utilisés. Elle entrevoit une solution avec des rapprochements possibles entre les établissements dans un Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur. Il existe des complémentarités qui peuvent se faire entre les différents établissements.

Monsieur DUFRESNE rappelle que les budgets ne sont pas infinis. Dès lors que les recettes ne peuvent pas croître, il pense que la seule logique passe par l'optimisation des achats.

Monsieur SECQ évoque la possibilité de supprimer des titres souscrits par son laboratoire afin de s'abonner à des revues en sciences humaines et sociales.

Madame THUMERELLE précise que ce type de manoeuvre n'est possible que chez un même éditeur, ce qui démontre la complexité qu'engendre la gestion des abonnements.

Monsieur ROLLET demande si indépendamment du PRES, les éditeurs sont ouverts à des négociations avec un groupement d'établissements.

Monsieur ROCHE lui répond qu'il est difficile de sortir du consortium COUPERIN, néanmoins la démarche doit être possible. Le blocage est d'ordre juridique. De surcroît, aucune économie substantielle n'est à attendre d'un groupement d'établissements au niveau régional par exemple.

Madame THUMERELLE explique que le problème provient de la structure juridique même des établissements. Pour l'éditeur, un établissement équivaut à une licence de site.

Monsieur POSTEL revient sur le partage 70/30 des monographies. Il pense qu'une correction de ce ratio permettrait de compenser un déséquilibre qui est d'autant plus important du point de vue de l'offre électronique entre S.T. et S.H.S.

Monsieur ROCHE lui répond qu'un ré-équilibrage de ce type va pénaliser directement les étudiants en sciences de niveau L.

Madame MAES soulève l'ambiguïté entre le CNRS qui finance la documentation des laboratoires et la BUC. Elle estime qu'il y a redondance.

Madame MOINE intervient pour affirmer qu'il n'existe pas de doublons. Les abonnements à SCIENCE FINDER SCHOLAR et à SPRINGER, qui ont fait l'objet de négociations conjointes, ne constituent en aucune façon des doublons.

Vote :

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

6- Point sur les ressources électroniques

Monsieur ROCHE fait la présentation des ressources électroniques, point qui n'a pas pu être abordé lors du dernier conseil.

Les documents présentés ont pour objectif de permettre à l'université de se positionner sur ses souhaits en terme d'orientation et de priorités concernant les ressources électroniques.

RESSOURCES ÉLECTRONIQUES 2006

		Coût @	+ papier	Échéance
Sciences et Techniques	ACS	22 575		Fin 2008
	SciF. Scholar	39 995		Fin 2006
	AIP/APS*	32 398		Fin 2007
	ASCE	1 457		Fin 2006
	ASME	1 702		Fin 2006
	BioM. Central	2 000		15/07/06
	IEL	51 235		Fin 2006
	IOP	2 663	22 200	Fin 2006
	IUCr	1 837	2 381	Fin 2006
	Lecture notes	410		Fin 2006
	Tech. Ingénieur	11 892		Fin 2006
	Opt. Infobase	5 130		Fin 2006
	RSC	1 860	13 058	Fin 2006
	Pascal	5 372		01/06/07
	TOTAL S et T	180 526	37 639	
Répartition	63,83%			
Multidisciplinaire	Sc.direct	50 495	253 229	Fin 2007
	Springer	8 210	66 918	Fin 2008
	Wiley	16 190	64 307	Fin 2008
	Enc. Univ.	4 577		Fin 2006
	Le Monde	2 093		Fin 2006
	Scopus	0		01/10/06
	TOTAL Multidisciplinaire	81 565	384 454	
Répartition	28,84%			
S.H.S.	BSP+Econlit	13 446		Fin 2006
	NBER	700		Fin 2006
	Francis	2 971		01/06/07
	Kompass	3 617		01/06/07
	TOTAL SHS	20 734		
	Répartition	7,33%		
TOTAL GÉNÉRAL	282 825	422 093		

Ce document présente la répartition du financement des ressources électroniques entre « Sciences et Techniques », offre « Multidisciplinaire » et « Sciences Humaines et Sociales ».

On constate que les ressources ainsi que leur coût sont nettement supérieurs en S.T. qu'en S.H.S.

COMPARAISON DES COÛTS

	Ressource*	Papier	Mixte	E-only	Détails
Sciences et Techniques	ACS	X	X	22 575	
	SciFinder Scholar	X	X	39 995	
	AIP/APS	X	X	32 370	
	ASCE	X	1 457	X	
	ASME	X	X	1 702	
	BioMed Central	X	X	2 000	
	IEL	X	X	51 235	
	IOP	X	24 863	+4,6 à 9,6%	10 à 15% de réduction, mais TVA à 19,6%
	IUCr	X	4 218	X	
	Lecture notes	X	X	410	
	Techniques Ingénieur	X	11 892	Env. 12 000	Coûts « papier+@ » et « E-only » proches
	Optics Infobase	X	X	5 130	
	RSC	X	14 918	15 600	Offre E-only plus chère
	Pascal	X	X	5 372	
Multidisciplinaire	Science direct**	X	431 070	464 935	Offre E-only plus chère
	Springer	X	75 128	73 853	Offre E-only moins chère. Engage l'USTL
	Wiley	X	80 497	114 483	Offre E-only plus chère
	Encyclopedia Univ.	X	X	4 577	
	Le Monde	X	X	2 093	
	Scopus	X	X	0	
S.H.S.	BSP + Econlit	X	X	13 446	
	NBER	X	X	700	
	Francis	X	X	2 971	
	Kompass	X	X	3 617	
	Périodiques papier hors bouquets @	188 448	X	X	

* En gras la formule en vigueur à l'USTL

** Total USTL

Ce document présente le type de formules choisies pour le financement des ressources, c'est-à-dire soit en tout électronique ou soit en formule mixte (papier et électronique).

Il souligne la rationalisation des achats ; les formules choisies (sauf SPRINGER qui est un cas particulier) sont les moins chères.

LES ÉCHÉANCES DE RÉABONNEMENT

	Ressource	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	TOTAL 2006-2008*
Sciences et Techniques	ACS			22 575	22 575
	SciFinder Scholar	39 995			39 995
	AIP/APS		32 398		32 398
	ASCE	1 457			1 457
	ASME	1 702			1 702
	BioMed Central	2 000			2 000
	IEL	51 235			51 235
	IOP	24 863			24 863
	IUCr	4 218			4 218
	Lecture notes	410			410
	Techniques Ingénieur	11 892			11 892
	Optics Infobase	5 130			5 130
	RSC	14 918			14 918
	Pascal		5 372		5 372
Multidisciplinaire	Science direct		303 724		303 724
	Springer			75 128	75 128
	Wiley			80 497	80 497
	Encyclopedia Univ.	4 577			4 577
	Le Monde	2 093			2 093
	Scopus	0			0
S.H.S.	BSP + Econlit	13 446			13 446
	NBER	700			700
	Francis		2 971		2 971
	Kompass		3 617		3 617
	Périodiques Papier hors bouquets @	188 448			188 448
	TOTAL	367 084	348 082	178 200	893 366

* Cela représente le budget annuel ressources @ + abonnements papier payés par la BUC

Ce tableau présente les contraintes d'abonnement en terme d'engagements pluri-annuels que la BU se doit d'honorer. Ces éléments de calendrier doivent être pris en compte dans le cadre d'une réflexion globale. Il montre que la marge de manoeuvre en terme de désabonnement est mince, sachant qu'une rationalisation a déjà été menée.

CONSULTATION DES REVUES ÉLECTRONIQUES (2005)

	Nb revues	Nb sessions	Nb requêtes	Nb PDF
REVUES				
American Chemical Society	34	X	12 307	31 446
American Institute of Physics	17	X	X	33 572
Am. Soc. Of Civil Engineers	30	X	998	1 545
Am. Soc of mechanical Engineers	21	X	X	X
BioMed central	130	X	X	5 711
Business Source Premier		4 448	23 445	14 121
IEEE/IEE Electronic Library		X	X	74 546
Institute of Physics	42	X	x	9 345
Int. Union of Crystallography	8	X	X	6 566
Royal Society of Chemistry	23	X	X	35 975
Science Direct	1 740	80 769	175 446	222 300
Springer	493	X	X	5 379
Wiley	586	16 372	8 715	19 678
TOTAL REVUES		101 589	220 911	460 184
BASES DE DONNEES				
Econlit		1 659	9 402	10
Francis		249	1 158	
Kompass			16 432	2 880
Pascal		681	3 184	
SciFinder Scholar		14 647	60 009	
Scopus (décembre 2005)		636	2 044	
Techniques de l'ingénieur		11 187	107 597	43 207
TOTAL BASES DE DONNEES		29 059	199 826	46 097
TOTAL		130 648	431 924	506 281
Scopus (décembre 2005 – mars 2006)		6 485	2 082	

Les ressources électroniques les plus consultées sont en Sciences et Techniques. Cela s'explique par un niveau d'intégration plus élevé des ressources électroniques par les enseignants-chercheurs ou les étudiants en S.T., contrairement à ceux issus des filières S.H.S.
On remarque également que les consultations sont portées massivement sur des ressources utilisées dans le cadre de la recherche.

ÉVOLUTION DU COÛT DES PÉRIODIQUES

	Coût papier 2005	Répartition 2005	Coût papier 2006	Répartition 2006	Variation 2006/2005
Sciences et Techniques	512 339	91,34%	540 875	91,03%	5,57%
Sciences Humaines et Sociales	48 590	8,66%	53 297	8,97%	9,69%
TOTAL	560 929	100,00%	594 172	100,00%	5,93%

* Avec l'escompte de 3%

On voit que l'on est au-delà de la répartition 70/30 car les titres en S.T. coûtent beaucoup plus cher que les titres en S.H.S.

On est surpris par l'évolution du coût des titres en S.H.S. qui connaît une augmentation plus forte que celle des titres en S.T.

En résumé, les principales caractéristiques de l'offre électronique sont les suivantes :

- une forte dérive des coûts,
- un couplage papier-électronique pour nos principaux bouquets (SCIENCE DIRECT, WILEY, SPRINGER),
- des contrats contraignants pour les clients (clauses de désabonnement, durées d'engagement),
- un nombre de consultations très élevé et en constante augmentation,
- des ressources beaucoup plus coûteuses en Sciences et Techniques qu'en Sciences Humaines et Sociales,
- des contenus produits par la communauté scientifique, facturés au prix fort à cette dernière.

Monsieur DUFRESNE souligne la qualité du travail réalisé qui permettra d'ouvrir des débats au sein de l'établissement.

Par ailleurs, il demande si les abonnements papiers sont pluri-annuels au même titre que les abonnements électroniques.

Monsieur ROCHE lui répond qu'ils sont annuels. Il n'a pas repris dans les échéances de réabonnement les coûts pour les années 2007 et 2008. L'évolution des coûts étant importante, il n'était pas en mesure de proposer une simulation.

Monsieur SECQ évoque le cas de l'IEFL qui possède des abonnements qui ne sont plus consultés dans leur version papier. Il demande s'il est possible d'abandonner le titre papier au profit d'une autre composante de l'établissement tout en maintenant les engagements pris vis-à-vis des éditeurs quant au montant des commandes.

Madame MOINE explique que la reprise d'un titre papier n'est pas pertinente car les enseignants-chercheurs privilégient les accès électronique.

Monsieur ROCHE précise qu'il faut prendre en compte deux questions. Celle portant sur la conservation des archives qui ne sont pas garanties dans le cas d'un désabonnement. Et celle concernant le taux de TVA appliqué pour un abonnement sur des ressources électronique qui est plus important que le taux pratiqué pour un abonnement mixte, ce qui a été démontré avec l'analyse de comparaison des coûts. Il n'est donc pas certain que l'on reste sur un montant de transaction identique.

Madame MAES souhaite que pour fin 2007 l'abonnement à SCIENCE DIRECT soit rediscuté car les bibliothèques sont fortement contraintes dans l'exécution de leur budget.

Monsieur ROCHE rappelle à ce sujet que pour la fin 2007 se profilera une marge de manœuvre par la révision du volume des titres, toutefois les négociations avec ELSEVIER s'annoncent après. Néanmoins, une fois l'accord conclu, nous seront à nouveau lié pour trois ans.



7. Questions diverses

Monsieur POSTEL évoque le basculement de la base CINDOC sous Aleph 500. Il précise que le chiffrage est à l'étude et demande que l'université participe à la prise en charge de la migration de la base de données utilisée actuellement en sciences humaines.

Monsieur ROCHE donne des précisions.

Une solution a été proposée par la société EX-LIBRIS mais demande une réflexion du point de vue technique.

Sur la question du financement, ce basculement n'a pas été inscrit au contrat d'établissement et n'est donc pas budgétisé. Si la faculté estime que ce produit est indispensable à sa recherche et à ses usagers, c'est au niveau de l'université d'envisager quelle solution complémentaire peut être apportée.

Monsieur CHAIMBAULT fait remarquer que durant la préparation budgétaire, les composantes devaient faire remonter leurs projets et faire apparaître leurs priorités. Néanmoins, il précise que les masses budgétaires en question ne paraissent pas extraordinaires.

Madame MAES précise que la question relève du domaine de la documentation et donc du SCD dans le cadre du contrat quadriennal.

Monsieur ROCHE rappelle que le ministère ne souhaite pas financer ce type d'opérations. Le SCD n'a pas obtenu de crédits spécifiques sur cette question. Il faut donc discuter cette question au niveau de l'université, d'autant que les sommes sont sans doute de l'ordre de 10 000 à 30 000 euros. Il précise que la licence CINDOC est reconduite jusqu'à mars 2008 et jusqu'à novembre 2007 en ce qui concerne la maintenance des serveurs. Le CRI n'a pas de solution sur ce point. Il faudra définir un calendrier car le SCD travaille actuellement avec la contrainte de l'intégration des catalogues des bibliothèques associées, prioritaire, et il faudra trouver une solution avec le CRI pour maintenir CINDOC le temps que cette contrainte soit levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H25.

Le Secrétaire de séance

Marc KRAWCZYK

Le Président

Hervé BAUSSART